

# Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Vendredi 08 décembre 2017 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 17 novembre 2017 s'est tenu à la mairie de Mizoën le vendredi 8 décembre 2017 à 18H30.

**Étaient présents :** MICHEL Bernard, MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel,

**Secrétaire de séance :** PINATEL François

Monsieur le Maire ouvre la séance en énonçant sa satisfaction d'accueillir le conseil municipal dans la nouvelle salle du conseil aménagée dans les combles de la mairie. Il procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 16 octobre 2017. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

*Décision du 24 octobre 2017 :* acceptation du devis de l'entreprise EDOM pour la réparation de la génératrice de la microcentrale des Clots. Montant du devis : 2 562,00 € TTC.

*Décision du 7 novembre 2017 :* acceptation du devis de l'entreprise BARTHELEMY Daniel pour la fourniture et la pose d'un escalier pour l'accès à la cuve de gaz de la mairie. Montant du devis : 2 376,00 € TTC

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte rendu des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

## COMPTE RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DES REMBOURSEMENTS DE FACTURES AUX ELUS

Conformément à la délibération du 19 mai 2017, Monsieur le Maire présente les remboursements de factures aux élus du 3ème trimestre 2017 :

*Gilbert MICHEL :*

LOC-VE	Filtres cafetière professionnelle salle polyvalente	12,06 €
--------	---	---------

*Bernard MICHEL :*

IKEA	Poubelle papier – fournitures administratives – horloge salle conseil – divers mobilier	209,04 € €
GIRAUD MOTOCULTURE	Robinet essence bétonnière	22,40 €
VINAY MATERIEL	Sacs aspirateurs mairie	33,07 €
LEROY MERLIN	Luminaire led mairie	39,90 €
CASTORAMA	Bande étanchéité barrière mairie	22,50 €

TOTAL	326,91 €
-------	----------

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le remboursement des factures aux élus du 3ème trimestre 2017 :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

### **BUDGET 2017 : DECISION MODIFICATIVE N°3**

Monsieur le Maire propose de donner la parole à Perrine SIONNET pour présenter la décision modificative n°3. Perrine SIONNET précise que cette décision modificative n°3 poursuit deux objectifs : modifier l'imputation comptable de l'avance FCTVA encaissée en 2016 à la demande de Mme OSTERMANN, Trésorière et ajuster les crédits disponibles à l'approche de la clôture de l'exercice 2017.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la décision modificative n°3 du budget 2017 :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

### **DEMANDE DE DEROGATION A L'ARTICLE L111-4 4° DU CODE DE L'URBANISME**

Monsieur le Maire propose de demander une dérogation au R.N.U. en application de l'article L111-4 du code de l'urbanisme pour rendre constructibles 4 terrains au hameau de Singuigneret.

Cette proposition appelle de nombreuses remarques et objections de l'assemblée. Aussi, une réunion de travail portant sur la définition et la validation des zones urbanisables dans le cadre de l'élaboration de la carte communale sera convoquée prochainement.

Par conséquent, la délibération demandant une dérogation à l'article L111-4 est retirée de l'ordre du jour.

### **MISE EN PLACE D'UN RESERVOIR D'EAU AUX CHATONS : LANCEMENT DES TRAVAUX ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la source d'eau des Chatons s'est tarie cet été dès la mi-août. Les bergers venaient remplir des bonbonnes d'eau au village régulièrement. Aussi, il y a lieu d'augmenter la capacité de stockage de la citerne (de 2m<sup>3</sup> à 15m<sup>3</sup>) pour l'alimentation en eau potable du chalet des bergers. Ces travaux permettront également l'alimentation d'une ligne d'abreuvoir par le trop-plein de la citerne (travaux portés par le Groupement Pastoral de Mizoën).

Monsieur Guy BERARD précise que 2 sources donnent aux Chatons : une basse qui alimente directement le chalet et qui coule plus fort et une plus haute qui se déverse dans le réservoir et normalement coule plus longtemps. Il s'interroge quant à la protection sanitaire de la source haute : Monsieur le Maire demande que soit évoquée cette question en réunion de l'AFPA et propose de profiter de ces travaux pour vérifier l'état du captage de la source haute.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le lancement de ces travaux et les demandes de subventions la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à l'Europe :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

### **MISE EN PLACE D'UN RESERVOIR D'EAU AUX CHATONS : ADOPTION DE L'ASSISTANCE A MEMBRE DE LA FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE**

Suite à la délibération précédente, Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère à la FAI et informe l'assemblée que cette dernière a apporté son aide au montage des dossiers de subventions et assistera la Commune pour le suivi des travaux. A ce titre, il y a lieu de d'approuver l'assistance à membre de la FAI.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de l'assistance à membre de la FAI pour la mise en place d'un réservoir d'eau aux Chatons :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

### **MISE AUX NORMES DES REFUGES : LANCEMENT DES TRAVAUX ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle que le refuge des Mouterres fonctionne depuis 2013 avec une dérogation du Maire à l'avis défavorable de la commission de sécurité. Une entrevue sur place avec un technicien en charge de l'urbanisme au Parc National des Ecrins (PNE) a permis d'identifier les travaux à entreprendre pour respecter les normes de sécurité incendie (décloisonnement de l'escalier), un devis chiffre ces travaux à 4 680 € HT.

En parallèle de ces travaux de sécurité, un diagnostic technique des installations solaires des 2 refuges et du chalet de Chatons a confirmé les travaux nécessaires sur ces 3 sites pour améliorer et sécuriser les installations solaires, montant des travaux de 24 355 € HT.

Monsieur le Maire propose de prévoir ces travaux en 2018 et demander des subventions au PNE, au Département de l'Isère, à l'Etat au titre de la DETR 2018 et à la Communauté de Communes de l'Oisans.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation du lancement des travaux et les demandes de subventions :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

### **VENTES DES PARCELLES COMMUNALES AB924, AB 925 ET AB920**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 3 propositions d'achat de parcelles communales ont été réceptionnées en mairie. Après discussion, le conseil municipal décide :

Parcelle AB 924 : accepte la proposition de Mme ROMERO Myriam

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 9
- Nombre de voix contre : 1

Parcelle AB 925 : accepte la proposition de M. JOUANNY Stéphane

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 9
- Nombre d'abstention : 1

Parcelle AB 920 : accepte la proposition de M. BEAUME Hugues

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 7
- Nombre de voix contre : 1
- Nombre d'abstention : 2

### **SEDI : EXTENSION BT ALIMENTATION POSTE REFOULEMENT PONT DU FERRAND**

Dans le cadre du raccordement de la vallée du Ferrand au réseau d'assainissement du SACO, il y a lieu de construire un poste de refoulement au pont du Ferrand pour lequel une extension du réseau électrique est nécessaire depuis le transformateur de la Combe. Les travaux sont pris en charge par le SEDI et le SACO, toutefois, se situant sur la Commune de Mizoën, le conseil municipal doit se prononcer sur leur réalisation.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des travaux, leur prise en charge financière par le SEDI et le SACO et la signature de la convention financière tripartite :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

## **MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCO : PRESERVATION DE LA RESERVE DE L'EAU D'OLLE**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'à compter du 01/01/2018, la Communauté de Communes de l'Oisans (CCO) va intégrer dans ses compétences la gestion de la réserve de l'Eau d'Olle (nappe phréatique) située sur les Communes d'Oz en Oisans et d'Allemont. Pour se faire il y a lieu que chaque Commune membre de la CCO approuve la modification des statuts de la CCO.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la modification des statuts de la CCO :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

## **SUBVENTION ASSOCIATION DU FESTIVAL DES RANDONNES MUSICALES (AFRM)**

Monsieur le Maire lit à l'assemblée la demande de subvention déposée par l'AFRM pour l'achat de matériel pour l'édition 2018. Pour la première fois un bilan de la fréquentation de l'édition 2017 a été dressé par l'association et est très positif en termes de fréquentation et de qualité des spectacles.

Monsieur le Maire propose d'allouer à l'AFRM une subvention de 1 000 € au titre de l'édition 2018 et soumet au vote cette proposition :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRPF) :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne perçoit plus de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et confirme qu'un prélèvement automatique est effectué par l'Etat au titre de la CRFP (dit « DGF négative ») pour 6 936 € en 2017.

### **Comité des Cloches**

La dissolution de l'association est enregistrée en Préfecture au 20/10/2017.

### **Epicerie des Ors**

Monsieur Guy MICHAUD a déposé un préavis de rupture du contrat qui le lie à la Commune pour l'exploitation de l'épicerie des Ors, son départ sera effectif au 15/02/2018. Delphine MIALON s'inquiète pour le dépôt de pain qui rend bien service aux habitants et demande qu'une solution soit proposée dès la fermeture de l'établissement.

Une réunion sera programmée début janvier pour rédiger le cahier des charges dans le cadre d'un appel à projet pour trouver des repreneurs et proposer une solution pour le dépôt de pain.

### **Skate Park**

Les enfants de la Commune ont déposé en mairie une demande de création d'un skate park. Monsieur Hugues BEAUME informe les élus que la Commune des 2 Alpes est en train d'en construire un. Les élus rappellent leur engagement à créer une aire multisports et s'accordent pour le mettre en œuvre.

### **Nommage et numérotation des rues**

Pour avancer sur ce projet, une réunion est programmée le lundi 18 décembre à partir de 16h30 en mairie pour mettre sur plan des noms de rue proposés par les habitants lors de la consultation de 2015. Une présentation publique du nommage des rues sera faite aux habitants à l'occasion des vœux du Maire et des élus.

### **Base nautique du Chambon**

Les discussions pour une réouverture dès l'été 2018 de la base nautique se concrétisent. Une demande d'ouverture officielle sera adressée à EDF dans les jours qui viennent, avec appui de Mme Marie-Noëlle BATTISTEL. Des travaux pour le parking et le positionnement du ponton ont d'ores et déjà été réalisés.

### **Fleurissement**

Le jury régional a procédé au retrait d'une fleur du label de la Commune. Monsieur le Maire s'étonne que les remarques du jury pour justifier cette décision ne porte que sur la qualité du fleurissement sans tenir compte de la qualité du cadre de vie comme annoncé sur la grille d'évaluation du CNVVF. Il propose de ne plus adhérer à CNVVF à compter de 2019. Les élus en sont d'accord.

### **CONCORDIA chantiers internationaux**

Monsieur le Maire envisage de faire intervenir l'association CONCORDIA dans le cadre d'un chantier international pour la réfection des murs entre les Aymes et le parking des Clots. Une participation financière de la Commune est prévue et un terrain devra être mis à disposition pour le bivouac des ouvriers. Dès que le projet sera affiné, une délibération interviendra pour valider cette proposition.

### **Projet école**

Considérant la baisse des effectifs à venir de l'école et le coût de rénovation de l'ancien presbytère pour le transformer en école, Monsieur le Maire propose de construire une extension d'une surface d'environ 42 m<sup>2</sup> de l'école maternelle pour le dortoir sur la droite du bâtiment. Un chiffrage de l'architecte en charge des travaux de la mairie estime cette extension à 100 000 €. Monsieur le Maire demande aux élus si ce projet leur convient et s'ils souhaitent poursuivre dans cette voie. Les élus sont satisfaits et d'accords pour concrétiser ce projet.

Séance levée à 21h30

\* / \* / \* / \*